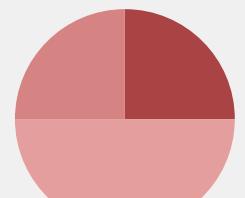




Actualités OFS



15 Éducation et science

Neuchâtel, octobre 2023

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

Les revenus après la maturité gymnasiale et la maturité spécialisée

Évolution dans les neuf ans après le titre

Cette publication s'intéresse aux revenus professionnels des titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'une maturité spécialisée dans les neuf ans¹ qui suivent la maturité. Elle couvre donc aussi bien la période où l'emploi est annexe aux études que la période où l'emploi devient progressivement l'activité principale. Elle permet de mieux savoir si les jeunes, à travers leur emploi, ont pu générer au cours de leurs d'études un revenu qui leur permet d'avoir une indépendance financière.

Comme la plupart des titulaires d'une maturité gymnasiale ou spécialisée suivent une formation du degré tertiaire sur une bonne partie de cette période, les revenus annuels bruts médians non standardisés sont généralement faibles. Ils sont tout d'abord très faibles (moins de 10 000 francs) dans les deux ans qui suivent ces deux types de maturité et environ un quart des bacheliers n'a exercé aucun emploi. Ils restent inférieurs à 30 000 francs jusqu'à environ sept ans après la maturité gymnasiale et jusqu'à environ quatre ans après la maturité spécialisée.

Neuf ans après la maturité, lorsque la plupart ont terminé leur formation du degré tertiaire, ce revenu s'élève à 65 000 francs pour les titulaires d'une maturité gymnasiale et à 67 000 francs pour ceux d'une maturité spécialisée, soit une valeur proche du revenu médian non standardisé des personnes salariées de la population de la Suisse². Les évolutions de revenu sont cependant très différentes à ce moment entre les titulaires des deux types de maturité. Pour ceux d'une maturité gymnasiale, le revenu est encore en nette augmentation, car de plus en plus de jeunes terminent leur formation

tertiaire. Pour ceux d'une maturité spécialisée il n'augmente que peu à ce moment, car ils sont souvent intégrés depuis plusieurs années sur le marché du travail.

Enfin, on constate que les jeunes qui ont obtenu une maturité spécialisée ont plus rapidement quitté le domicile parental que ceux qui ont obtenu une maturité gymnasiale.

Introduction

Chaque année, environ un tiers des titulaires du degré secondaire II obtient un certificat de maturité gymnasiale ou de maturité spécialisée. La quasi-totalité d'entre eux poursuit des études au degré tertiaire et ne fait la transition vers le marché du travail que plus tard (OFS 2018a).

La période qui suit le temps consacré principalement aux études devrait permettre de compenser les pertes liées aux coûts d'une formation au degré tertiaire par un retour significatif sur les revenus (voir CSRE 2023, pour le retour sur investissement). Par exemple, l'enquête OFS auprès des personnes diplômées des hautes école montre des revenus globalement élevés après avoir réussi les études du degré tertiaire (OFS 2020). Néanmoins, la situation socioéconomique peut être difficile dans l'intervalle pour ces jeunes qui ne commencent souvent à acquérir leur indépendance financière qu'une fois leurs études du degré tertiaire terminées, même si les deux tiers exercent un emploi en parallèle de leurs études dans les hautes écoles suisses (selon les estimations de l'enquête OFS Situation sociale et économique des étudiants OFS 2021a). En effet, 13% des étudiants des hautes écoles sont confrontés à de grandes à très grandes difficultés financières (9% sont même endettés) qui peuvent les pousser à arrêter leurs études. En outre, comme les coûts pendant les études dans une haute école sont principalement supportés par

¹ Cette période de neuf ans est liée aux données à disposition qui vont actuellement de 2012 à 2021.

² Voir Salaires, revenu professionnel et coût du travail | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

les familles ou pour une minorité par une bourse d'études ou un prêt (OFS 2021a), il existe un risque de sélection selon le statut socioéconomique des parents en termes d'accès et de réussite dans l'enseignement du degré tertiaire.

Après avoir étudié l'évolution des revenus après la formation professionnelle initiale (OFS 2021) ou la formation professionnelle supérieure (OFS 2023a), cette publication s'intéresse aux revenus jusqu'à neuf ans après la maturité gymnasiale et la maturité spécialisée. Après ces titres, les jeunes ne disposent ni d'une expérience professionnelle, ni d'un bagage de formation pour s'intégrer déjà durablement dans le marché du travail.

La période analysée couvre donc des années très largement consacrées à la formation. Le fait qu'un jeune ait ou non un emploi, et donc qu'il perçoive ou non un revenu pendant cette période, dépend du parcours de formation qu'il suivra après la maturité. Ce dernier est assez bien anticipé par le type de maturité et l'option spécifique ou l'orientation de la maturité (surtout en ce qui concerne l'entrée dans une haute école et le choix du domaine de formation, voir aussi ci-dessous). Ces facteurs constituent donc les dimensions principales d'analyse.

Compte tenu des nombreux facteurs qui peuvent affecter les revenus perçus et de leur intersection complexe (p. ex. le fait qu'il s'agit d'une période «intermédiaire» en ce qui concerne l'emploi, l'impact sur le revenu du moment de l'entrée dans l'enseignement du degré tertiaire, d'interruptions momentanées éventuelles ou de l'intensité des études) en plus de l'influence des facteurs sociodémographiques (voir p. ex. OFS 2021a), cette publication est surtout descriptive.

La période analysée est aussi trop courte pour évaluer le rendement global de la formation, mais elle couvre une phase de vie importante dans laquelle la formation dans le degré tertiaire peut être un obstacle à l'exercice d'un emploi «significatif»³. Ainsi, les différences de revenu perçues pendant cette phase de vie consacrée aux études ne sont pas représentatives des revenus qui seront perçus dans la suite du parcours professionnel par les personnes considérées.

Comme cette publication inclut également les jeunes qui n'ont aucun revenu professionnel, l'évolution du revenu brut non standardisé au cours de cette période est un indicateur important des conditions socioéconomiques de la population analysée.

Encadré 1: La population d'analyse

La population d'analyse comprend les titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'une maturité spécialisée obtenue en 2012 qui, au moment de l'obtention de la maturité répondent aux critères suivants: ils avaient entre 18 et 25 ans; ils faisaient partie de la population résidente permanente; ils sont restés domiciliés en Suisse jusqu'à la fin de l'année 2021.

Les premiers avaient en moyenne 19 ans au moment du titre, tandis que les seconds avaient 21 ans. Les caractéristiques détaillées de la population analysée sont présentées dans le tableau TA1 en annexe.

Bien que la maturité professionnelle fasse formellement partie de la formation générale du degré secondaire II, elle n'est pas traitée dans cette publication parce que le passage à la vie active a eu lieu lors de l'apprentissage et donc avant la maturité (voir OFS 2021b pour la maturité professionnelle de type I).

Le revenu annuel non standardisé

Nous nous intéressons ci-dessous au revenu annuel brut non standardisé pour un emploi salarié. Ce revenu correspond à la somme des revenus de l'emploi salarié perçus lors d'une année civile quel que soit le taux d'occupation. Cette variable permet de s'approcher de la situation économique de la personne, à travers le revenu professionnel qu'elle reçoit (voir aussi OFS 2023a).

Dans cette publication, ce revenu est mesuré le plus souvent cinq ou neuf ans après l'obtention de la maturité.

Analyses

La publication s'intéresse à l'évolution des revenus en fonction du type de maturité et du parcours de formation ultérieur.

Pour donner une indication aussi pertinente que possible de l'évolution des revenus des titulaires d'une maturité et leur passage progressif vers la vie active, les jeunes qui ne touchent aucun revenu professionnel sont également inclus dans la population d'analyse (avec un revenu nul). De ce fait une variation d'une année à l'autre peut être liée au cumul de deux effets: la hausse des revenus des personnes qui étaient déjà en emploi ainsi que la perception d'un revenu pour les personnes qui auparavant n'exerçaient pas d'emploi et étaient uniquement en formation. Ainsi, les résultats ne montrent pas une évolution individuelle des revenus mais plutôt le passage progressif à la vie active.

Il est important de préciser que comme les jeunes qui ont fait une maturité spécialisée n'ont ni le même âge, ni le même parcours de formation antérieur que ceux qui ont fait une maturité gymnasiale, d'importants effets de sélection sont donc présents.

Tous les résultats des graphiques présentés dans la publication sont contrôlés pour l'effet de variables sociodémographiques¹ à l'aide de régressions quantiles multivariées, afin de vérifier si les différences entre les types de maturité, les options ou orientations de la maturité ne sont pas dues à des effets d'hétérogénéité. Les résultats pour les variables sociodémographiques ne sont pas commentés pour les raisons mentionnées ci-dessus.

Les revenus sont corrigés de l'inflation avec comme référence le mois de décembre 2020.

³ Le terme «emploi significatif» est utilisé ici pour distinguer de manière simplifiée les emplois exercés à temps de travail réduit à côté des études, d'emplois qui représentent souvent l'activité principale de la personne.

¹ Sexe, lieu de naissance, région linguistique, âge, type de commune et niveau de formation des parents.

Près de 90% des titulaires d'une maturité gymnasiale ont obtenu un titre du degré tertiaire dans les neuf ans

La possibilité d'exercer une activité rémunérée après l'obtention de la maturité dépend en grande partie du parcours ultérieur de formation⁴. Les tendances générales de ce parcours sont présentées ici afin de permettre de mieux comprendre les résultats en matière de revenu montrés dans la suite de la publication (G1 et TA2 en annexe).

L'objectif principal après la maturité étant la poursuite des études au degré tertiaire, respectivement 98% et 94% des titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'une maturité spécialisée ont entamé une formation de ce degré dans les neuf ans qui ont suivi l'obtention de la maturité en 2012 (voir aussi OFS 2015a). Le parcours dans le degré tertiaire après la maturité gymnasiale est en règle générale plus long qu'après la maturité spécialisée, avec à la clé des titres souvent de master HEU obtenus pour les premiers. De son côté, la maturité spécialisée conduit majoritairement à une formation plus courte dans une HES ou dans une HEP, dans lesquelles la poursuite aux études master est moins fréquente (OFS 2015b). Comme cette formation est professionnalisaante, elle favorise aussi une transition rapide vers le marché du travail⁵.

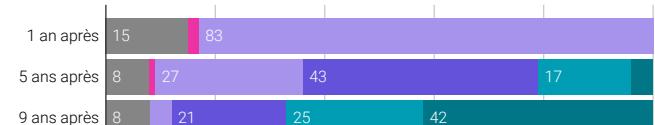
Ainsi, cinq ans après la maturité, 70% des titulaires d'une maturité gymnasiale se trouvent en formation dans le degré tertiaire contre 24% des titulaires d'une maturité spécialisée. Quatre ans plus tard, soit neuf ans après la maturité, 24% des titulaires d'une maturité gymnasiale poursuivent encore leurs études dans le degré tertiaire contre seulement 12% des titulaires d'une maturité spécialisée. À ce moment, ce sont respectivement 88% et 83% des titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'une maturité spécialisée qui ont obtenu un premier titre du degré tertiaire. Les premiers ont passé en moyenne deux ans de plus en formation que les seconds et 53% d'entre eux ont déjà obtenu un titre de master (contre 7% après la maturité spécialisée).

Enfin, neuf ans après la maturité, la part de jeunes qui ne sont pas en formation et n'ont pas obtenu de titre du degré tertiaire (une part qui inclut aussi bien des «drop-out» momentanés ou définitifs du degré tertiaire que des jeunes jamais entrés dans ce degré) est près de deux fois plus faible après la maturité gymnasiale qu'après la maturité spécialisée (8% contre 14%).

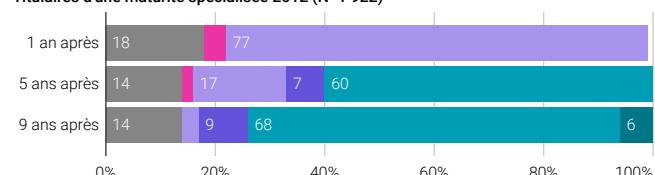
Statuts de formation après la maturité gymnasiale ou la maturité spécialisée obtenue en 2012

G1

Titulaires d'une maturité gymnasiale 2012 (N=16 091)



Titulaires d'une maturité spécialisée 2012 (N=1 922)



Pas en formation

En formation dans le degré secondaire II

En formation dans le degré tertiaire

En formation (avec un titre du degré tertiaire)

Pas en formation (titulaire au plus d'un bachelor d'une haute école ou d'un diplôme ES*)

Pas en formation (titulaire au moins d'un master d'une haute école)

* ou d'un autre titre de la formation professionnelle supérieure (FPS)

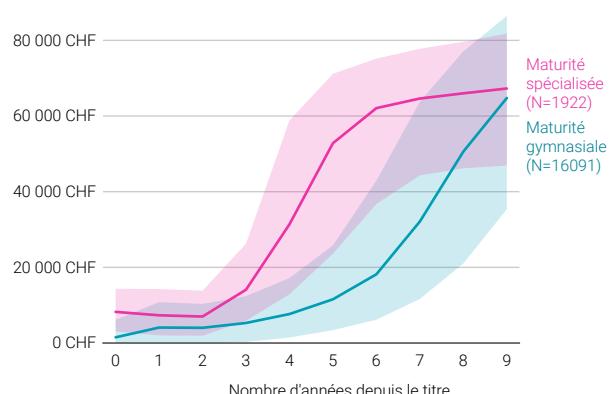
Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2023

Revenus annuels après la maturité gymnasiale ou la maturité spécialisée obtenue en 2012

G2

Revenus bruts non standardisés d'un emploi salarié corrigés de l'inflation (médiane, 1er et 3e quartile), en francs



Note : Les aires indiquent les 1er et 3e quartiles.

Source : OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2023

⁴ Pour le parcours et les transitions après le degré secondaire II, voir OFS (2015) et OFS (2018b).

⁵ Voir Taux d'entrée dans la vie professionnelle | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

Un revenu professionnel qui progresse dès 4 ans après la maturité spécialisée...

Étant donné que quasi tous les jeunes sont en formation une année après leur maturité (G1), les revenus annuels médians sont tout d'abord très faibles (voir G2), soit environ 4000 francs après la maturité gymnasiale et 7300 francs après la maturité spécialisée. Ces revenus restent très faibles jusqu'à trois ans après la maturité car la majorité de jeunes n'ont toujours pas encore effectué le passage à la vie active et n'occupent donc pas un emploi significatif⁶. Quatre ans après la maturité, les revenus médians commencent à nettement différer entre les titulaires des deux types de maturité. Alors que la majorité des titulaires d'une maturité gymnasiale avec un titre du degré tertiaire poursuivent leur formation (29% contre 5% après maturité spécialisée) et ont un revenu encore très bas (7700 francs), la plupart des titulaires d'une maturité spécialisée avec un titre du degré tertiaire ne sont plus en formation (47% contre 12% après maturité gymnasiale) et le revenu médian s'élève à 31 400 francs (voir aussi TA 2).

...et dès sept ans après la maturité gymnasiale

Le revenu annuel médian des titulaires d'une maturité gymnasiale ne commence à dépasser 30 000 francs que sept ans après la maturité, un moment qui coïncide pour la moitié d'entre eux à la fin des études dans le degré tertiaire et au début de l'intégration sur le marché du travail (voir aussi TA 2). En conséquence, le revenu médian enregistre une hausse importante alors que parmi les titulaires d'une maturité spécialisée, il n'évolue que faiblement.

Ils exercent également dans des sections économiques très différentes⁷. Tandis que 83% des titulaires d'une maturité spécialisée sont employés dans les sections de l'enseignement, de l'administration publique, de la santé ou de l'action sociale, cette proportion est de 43% après la maturité gymnasiale. Ces derniers exercent par contre plus souvent dans la section des activités spécialisées, scientifiques et techniques (17% contre 3% après la maturité spécialisée).

Neuf ans après la maturité gymnasiale le revenu atteint 64 800 francs contre 67 300 francs pour la maturité spécialisée. Pour les premiers il est encore en nette augmentation car le passage à la vie active est encore en cours (25% sont encore en formation à ce moment, contre 12% des titulaires d'une maturité spécialisée, voir G1).

Un revenu plus élevé après l'obtention d'un diplôme du degré tertiaire

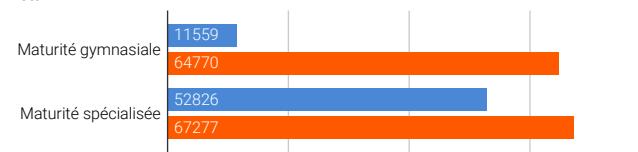
Neuf ans après la maturité, le revenu annuel médian est le plus élevé parmi les jeunes qui ont obtenu leur diplôme du degré tertiaire et ne sont plus en formation: 74 600 francs et 71 900 francs respectivement après la maturité gymnasiale et la maturité spécialisée (voir G3)⁸. Ils gagnent nettement plus que les jeunes qui ont obtenu un diplôme du degré tertiaire et qui sont encore en formation (49 400 francs, respectivement 54 400 francs), ainsi que les jeunes qui n'ont pas encore obtenu un diplôme de degré tertiaire (36 400 francs, respectivement 50 500 francs).

Revenus annuels après la maturité gymnasiale ou la maturité spécialisée obtenue en 2012, selon le type de maturité et la situation dans la formation cinq et neuf ans après la maturité

G3

Revenus bruts non standardisés d'un emploi salarié corrigés de l'inflation (valeurs médianes), en francs

Total



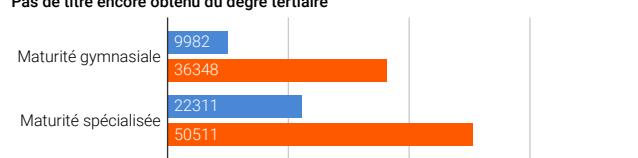
Titre obtenu du degré tertiaire et pas en formation*



Titre obtenu du degré tertiaire, mais en formation*



Pas de titre encore obtenu du degré tertiaire



■ 5 ans après la maturité ■ 9 ans après la maturité

Note: * au 31.12.2017 resp. 31.12.2021

Source : OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2023

⁶ Selon l'enquête sur la situation sociale et économique des étudiants (OFS 2021a), 52% des étudiants travaillent à 40% ou moins et occupent le plus souvent des emplois non qualifiés. Pour seulement 12% des étudiants, le revenu de l'activité professionnelle constitue l'unique source de revenu, tandis que la grande majorité des étudiants sont financièrement soutenus par leur famille.

⁷ Les chiffres de ce paragraphe se réfèrent spécifiquement à ceux qui ont obtenu un titre du degré tertiaire et ne sont plus en formation.

⁸ Pour plus d'informations sur les revenus des diplômés des hautes écoles, voir l'Enquête OFS auprès des diplômés des hautes écoles (OFS 2022).

Un revenu plus élevé pour ceux qui ont passé par une HEP

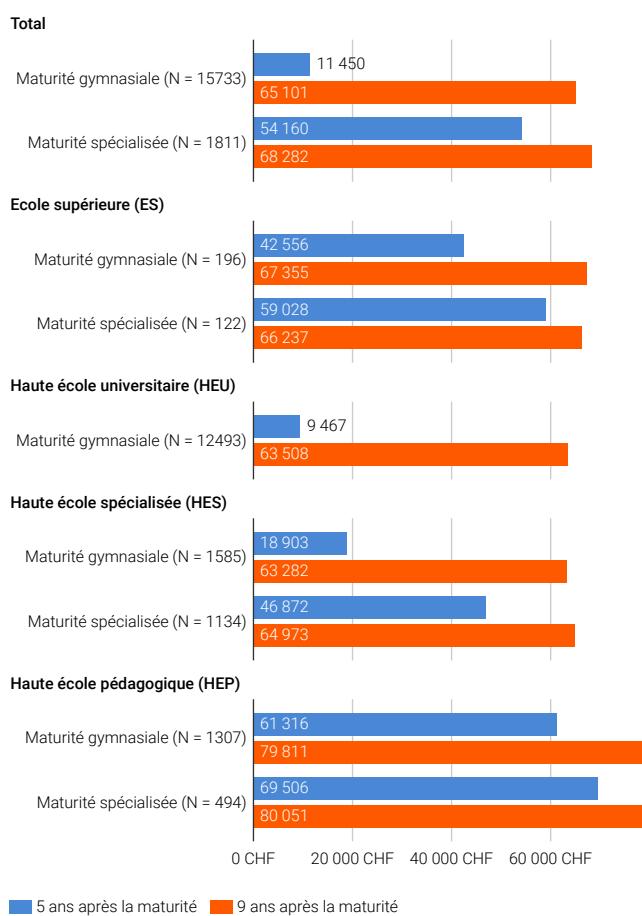
Les différences de revenus annuels médians selon le type de haute école à l'entrée dans le degré tertiaire sont importantes cinq ans après l'obtention de ce titre. Elles sont explicables notamment par la durée des études dans le degré tertiaire et donc du moment de la transition vers un emploi significatif. Elles se réduisent progressivement au fur et à mesure que les jeunes obtiennent leur titre et ne sont plus en formation (G 4).

Le revenu annuel est le plus élevé neuf ans après la maturité pour ceux qui sont entrés dans une HEP (médiane d'environ 80 000 francs après la maturité gymnasiale ou après la maturité spécialisée) et le plus bas pour ceux entrés dans une HEU ou dans une HES après la maturité gymnasiale (63 500 francs respectivement 63 300 francs).

Revenus annuels après la maturité gymnasiale ou la maturité spécialisée obtenue en 2012, selon le type de haute école à l'entrée du degré tertiaire

Revenus bruts non standardisés d'un emploi salarié corrigés de l'inflation (valeurs médianes), en francs

G4



Note: Seules les personnes ayant entamé une formation du degré tertiaire au cours des neuf ans sont considérées. Les catégories avec moins de 100 personnes ne sont pas montrées mais sont incluses dans le total.

Source : OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) © OFS 2023

Une évolution variable des revenus en fonction des options spécifiques de la maturité

Les résultats par option spécifique ou par orientation de la maturité⁹ (voir G 5) suivent largement ceux par haute école d'entrée de l'enseignement du degré tertiaire (G 4).

Les titulaires d'une maturité spécialisée avec l'orientation «Pédagogie» sont les premiers à quitter la formation du degré tertiaire et leur revenu annuel médian est le plus élevé à la fois cinq ans et neuf ans après la maturité (environ 77 900 francs neuf ans après). À l'inverse, le revenu des titulaires d'une maturité gymnasiale avec l'option spécifique «Arts visuels et musique» est l'un des plus faibles aussi bien cinq ans après la maturité que neuf ans après (55 200 francs neuf ans après)¹⁰.

Le revenu des titulaires d'une maturité gymnasiale avec l'option spécifique «Physique et applications des mathématiques» ou «Biologie et chimie» est cinq ans après la maturité l'un des plus faibles. Ces derniers poursuivent le plus souvent des études dans les domaines «MINT»¹¹ des hautes écoles universitaires (Mathématiques, Informatique, Sciences naturelles et Technique) laissant peu de temps pour le travail à côté des études. Quatre ans plus tard, leur revenu annuel médian est légèrement supérieur à celui de l'ensemble des titulaires d'une maturité gymnasiale (68 100 francs contre 64 800 francs pour l'ensemble des titulaires d'une maturité gymnasiale)¹².

⁹ L'option spécifique ou l'orientation de la maturité anticipent assez bien le parcours de formation futur (le type de haute école ou le domaine de formation). L'orientation de la maturité spécialisée influence directement le choix des études au degré tertiaire en raison des limitations ou des conditions de la part des hautes écoles. Pour la maturité gymnasiale, les bacheliers ont accès à toutes les filières des HEU, quelle que soit l'option spécifique choisie. Cependant, l'option spécifique influence fortement le choix du domaine d'études, voir le tableau A 8 sur : Transitions après un titre du degré secondaire II et intégration sur le marché du travail: annexes (sections 1 à 3) - 2015-2020 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

¹⁰ Le résultat ne peut être expliqué par le fait que les titulaires d'une option spécifique avec l'option spécifique «Arts visuels et musique» seraient bien plus dans un statut d'indépendant. En effet, la proportion d'indépendants (au sens de la Centrale de Compensation) est de 2% pour cette option spécifique contre 1% pour l'ensemble des titulaires d'une maturité gymnasiale cinq ans après l'obtention de la maturité (3% contre 1% neuf ans).

¹¹ Domaines MINT: selon la définition de l'OFS pour le Système d'information universitaire suisse (SIUS).

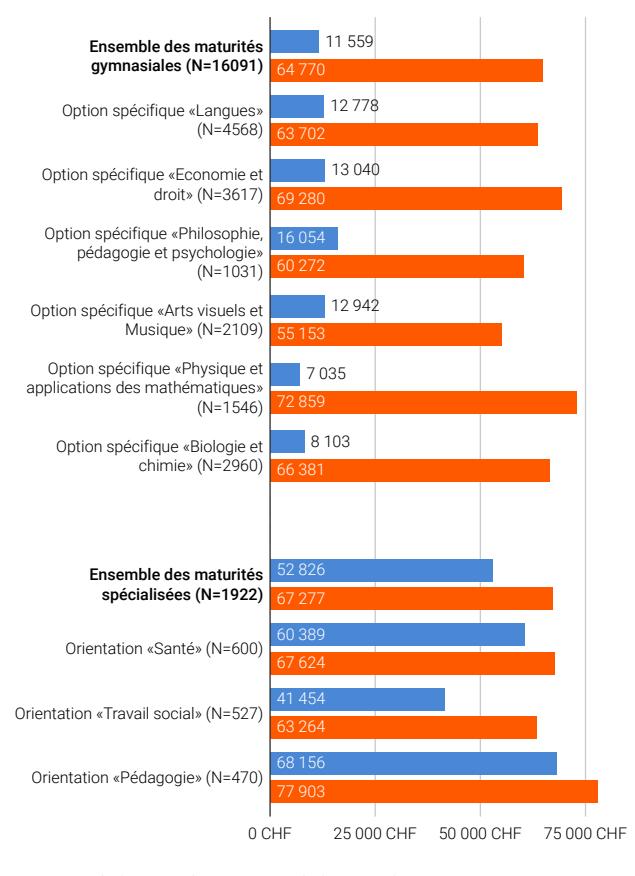
¹² Si l'on se focalise sur les jeunes qui ont obtenu leur diplôme du degré tertiaire et qui ne sont plus en formation à la fin de la période analysée, les différences des revenus avec l'orientation de la maturité spécialisée «Pédagogie» persistent mais sont globalement plus faibles. Notamment, la différence entre l'orientation de la maturité spécialisée «Pédagogie» et l'option spécifique de la maturité gymnasiale «Physique et application des mathématiques» disparaît. Elle est divisée par deux pour l'option spécifique «Biologie et chimie», et elle est divisée par environ trois pour l'option spécifique «Economie et droit» (pour plus de détails, voir le tableau sur Internet).

Rappelons que les différences de revenu médian sont entre autres dues au fait que les populations des titulaires d'une maturité entre les options et orientations ne sont pas les mêmes, qu'elles ont des parcours de formation différents et sont aussi à des moments différents de la transition vers la vie active¹³.

Revenus annuels après la maturité gymnasiale ou la maturité spécialisée obtenue en 2012, selon l'option ou l'orientation de la maturité

Revenus bruts non standardisés d'un emploi salarié corrigés de l'inflation (valeurs médianes), en francs

G5



■ 5 ans après la maturité ■ 9 ans après la maturité

Note: Les catégories avec moins de 100 personnes ne sont pas montrées mais sont incluses dans le total.

Source : OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2023

¹³ On pourrait émettre l'hypothèse que les différences de revenu entre les types de maturité en fonction du temps passé après la maturité reflètent pour majeure partie le fait que les titulaires d'une maturité spécialisée sont plus âgés au moment de l'obtention de leur titre que ceux d'une maturité gymnasiale. Afin de contrôler cela, des analyses ont été faites sur les revenus perçus spécifiquement à l'âge de 25 ans (c'est-à-dire environ cinq ans après la maturité) et cela quel que soit le moment après le titre. On obtient par exemple que le revenu médian des titulaires d'une maturité spécialisée de l'orientation «Pédagogie» est à 25 ans, toutes choses égales par ailleurs, supérieur de 43 400 francs à celui des titulaires d'une maturité gymnasiale dans l'option spécifique «Physique et applications des mathématiques», soit un résultat assez similaire à celui mesuré cinq ans après le titre (soit 54 500 francs de différence cinq ans après la maturité; voir aussi GA1 et le tableau sur Internet).

Le revenu des jeunes qui ont interrompu leurs études au degré tertiaire

Quels sont les revenus des jeunes qui n'ont pas poursuivi leurs études dans le degré tertiaire après l'obtention de la maturité gymnasiale, spécialisée ou de ceux qui ont abandonné leurs études dans le degré tertiaire? Bien que le thème des revenus de ces personnes soit important, il est difficile de faire des analyses détaillées à leur sujet avec les données à disposition.

Tout d'abord, seule une très faible partie de titulaires d'une maturité gymnasiale ou spécialisée ne fait jamais d'études dans le degré tertiaire dans les neuf années qui suivent l'obtention de leur maturité, soit 3,1% respectivement 6,8%. De plus, comme une fraction substantielle de ceux-ci est partie de Suisse sur cette même période (34% pour la maturité gymnasiale et 22% pour la maturité spécialisée), un léger décalage temporel entre l'annonce officielle du départ et le départ réel peut fausser la mesure¹⁴.

Si l'on se concentre sur les personnes ayant interrompu leur formation après une année dans le degré tertiaire, une année lors de laquelle il y a beaucoup d'abandons ou d'interruptions (voir aussi CSRE 2023) et que l'on considère uniquement les titulaires d'une maturité gymnasiale¹⁵, on constate que 39% d'entre eux ont continué vers le degré secondaire II¹⁶. Ils ont un revenu médian de 22 900 francs cinq ans après la maturité et seuls 30% sont en formation à ce moment.

¹⁴ En effet, la personne sera comptabilisée comme ayant un revenu nul quand la personne n'était peut-être tout simplement pas en Suisse l'année de la mesure.

¹⁵ En raison du très faible nombre de personnes dans cette situation, le revenu médian ne peut être calculé de manière suffisamment précise pour les titulaires de la maturité spécialisée qui ont interrompu la formation au degré tertiaire. Les cohortes 2012 à 2014 des titulaires de maturité gymnasiale ont été considérées ici afin d'avoir des effectifs suffisants. Seules les personnes restées en Suisse pendant les sept ans après la maturité, qui ont interrompu leurs études de la première année dans une haute école suisse et qui n'ont pas repris des études du degré tertiaire jusqu'à la fin de la période considérée sont prises en compte.

¹⁶ Pour quasi 90% d'entre eux vers la formation professionnelle initiale.

Encadré 2: Les titulaires d'une maturité gymnasiale quittent en général plus tard le domicile parental

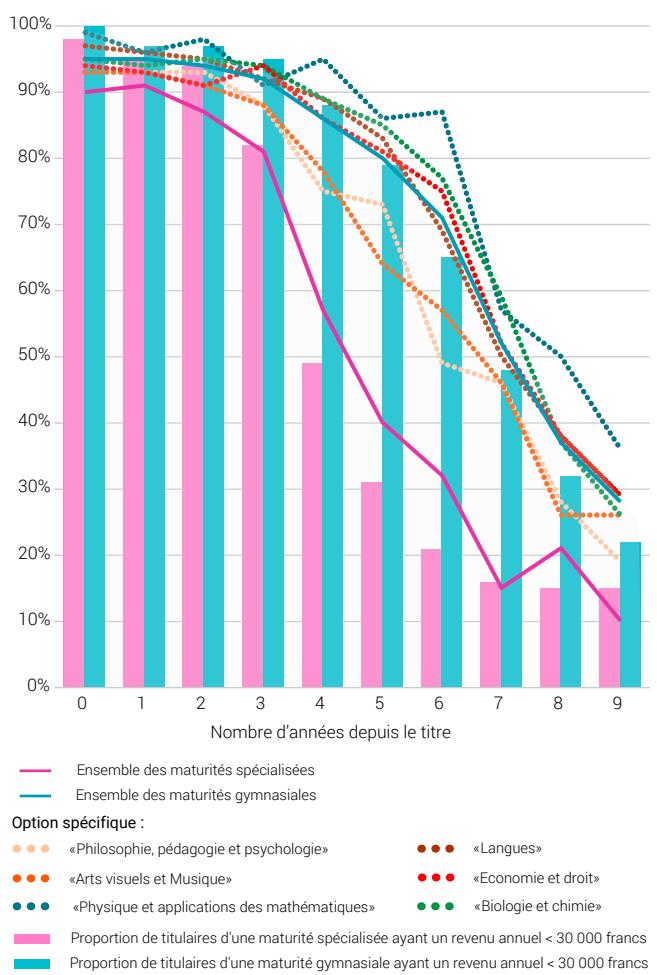
Comme les titulaires d'une maturité ont globalement un revenu professionnel faible pendant une longue période, la situation socioéconomique peut s'avérer difficile s'ils n'ont pas d'autres sources de financement que leur revenu professionnel. Pour réduire les dépenses, vivre chez ses parents peut représenter une économie importante pour le budget de l'étudiant ou tout simplement une nécessité. Selon les estimations OFS (2017), le logement représente un tiers des dépenses pour les jeunes qui ne vivent pas chez leurs parents. En outre, la cohabitation prolongée avec les parents est en particulier élevée pour les jeunes en formation (OFS 2016).

Cette section examine la proportion de jeunes qui vivent avec leurs parents en se basant sur le domicile officiel. Il s'agit donc d'une approximation de la situation effective, car le domicile officiel de l'étudiant n'est pas forcément celui où il réside la plupart du temps pendant le semestre. Cette section s'intéresse aussi à la proportion de titulaires d'une maturité dont le revenu est inférieur à 30 000 francs – le seuil de risque de pauvreté pour une personne seule en Suisse¹.

On constate (graphique G6) que 80 % des titulaires d'une maturité gymnasiale ont comme domicile officiel² celui de leurs parents cinq ans après la maturité. Ils sont encore 28 % à l'avoir après neuf ans, soit à l'âge moyen de 28 ans. Les chiffres sont très différents pour les titulaires d'une maturité spécialisée, qui eux accèdent rapidement à des revenus significatifs (40% ont comme domicile celui de leurs parents cinq ans après et 10% neuf ans après la maturité à l'âge moyen de 30 ans). Les proportions de départs du domicile parental après la maturité gymnasiale et spécialisée suivent une évolution très similaire à celles des jeunes qui gagnent moins de 30 000 francs par an et qui seraient donc potentiellement exposés au risque de pauvreté.

Les différences entre les titulaires des deux types de maturités s'expliquent notamment par le statut dans la formation, l'âge au moment du titre et le revenu annuel, mais une multitude d'autres facteurs peuvent influencer le fait de rester au domicile parental (comme entre autres le choix d'étudier dans une haute école hors du canton, OFS 2017 et OFS 2021). Par exemple, bien qu'ils aient gagné le moins sur la période analysée, les jeunes avec la maturité en «Arts visuels et Musique» quittent plus rapidement le domicile parental que les autres titulaires d'une maturité gymnasiale.

Proportion des jeunes ayant comme domicile officiel celui de leurs parents après l'obtention de la maturité gymnasiale ou spécialisée, par option spécifique G6



Note: Les informations sur le domicile proviennent du Relevé structurel.
En raison des effectifs réduits, aucun résultat n'est montré pour les orientations de la maturité spécialisée. Pour les intervalles de confiance, voir sur Internet.

Source : OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) © OFS 2023

¹ Voir Risque de pauvreté | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

² Pour des analyses détaillées sur le domicile des étudiants pendant les études voir OFS (2021a). Pour des analyses détaillées sur le départ du domicile parental, voir aussi OFS (2023b).

Caractéristiques de la population analysée

T A1

Annexes:

	Parcours de formation après la maturité, %			Parcours de formation après la maturité, N			Titre du degré tertiaire, %	Titre du degré tertiaire, N
	Total	Titre du degré tertiaire et pas en formation au 31.12.2021	Pas de titre du degré tertiaire ou pas d'entrée au tertiaire	Total	Titre du degré tertiaire ou pas en formation au 31.12.2021	Pas de titre du degré tertiaire ou pas d'entrée au tertiaire		
Titulaires d'une maturité gymnasiale 2012								
Sexe	100	100	100	100	16 091	10 855	3 348	1 888
Hommes	43	41	46	52	6 946	4 431	1 536	989
Femmes	57	59	54	48	9 135	6 424	1 812	899
Région linguistique								
Suisse alémanique et romanche	63	61	73	59	10 144	6 593	2 441	1 110
Suisse romande	31	33	22	33	4 967	3 602	749	616
Suisse italienne	6	6	5	9	980	660	158	162
Lieu de naissance								
Né en Suisse	92	93	92	89	14 824	10 066	3 082	1 676
Né à l'étranger	8	7	8	11	1 267	789	266	212
Type de commune de résidence								
Urban	64	63	65	66	10 224	6 796	2 188	1 240
Intermédiaire (périurbain dense et centres tertiaires)	22	23	21	21	3 549	2 460	702	387
Rural	14	15	14	14	2 318	1 599	458	261
Option spécifique de la maturité								
Langues	28	28	29	27	4 568	3 087	967	514
Économie et droit	22	23	20	24	3 617	2 511	658	448
Philosophie, pédagogie et psychologie	6	6	7	6	1 031	688	231	112
Arts visuels et Musique	13	13	13	14	2 109	1 388	450	271
Physique et applications des mathématiques	10	10	10	8	1 546	1 053	348	145
Biologie et chimie	18	18	20	17	2 960	1 952	678	330
Type de haute école à l'entrée du degré tertiaire								
École supérieure de diplôme (ES)	1	1	1	1	196	143	32	21
Haute école universitaire (HEU)	78	76	87	68	12 493	8 298	2 907	1 288
Haute école spécialisée (HES)	10	12	7	6	1 585	1 251	220	114
Haute école pédagogique (HEP)	8	10	5	4	1 307	1 066	170	71

* ou d'un autre titre de la formation professionnelle supérieure (FPS).

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABE)

TA1

Caractéristiques de la population analysée (suite)

		Parcours de formation après la maturité, %				Parcours de formation après la maturité, N					
		Total	Titre du degré tertiaire et pas en formation au 31.12.2021	Pas de titre du degré tertiaire ou pas d'entrée au tertiaire	Total	Titre du degré tertiaire et pas en formation au 31.12.2021	Titre du degré tertiaire, mais en formation au 31.12.2021	Pas de titre du degré tertiaire ou pas d'entrée au tertiaire	Titre du degré tertiaire, %	Titre du degré tertiaire, N	
*Titulaires d'une maturité spécialisée 2012		100	100	100	1922	1417	174	331	100	100	1 464
Sexe											127
Hommes		18	15	21	28	341	210	37	94	15	25
Femmes		82	86	79	72	1581	1207	137	237	85	75
Region linguistique											
Suisse alémanique et romanche		51	51	67	46	987	718	117	152	52	61
Suisse romande		46	46	33	52	887	658	57	172	45	39
Suisse italienne		3	3	0	2	48	41	0	7	3	0
Lieu de naissance											
Né en Suisse		90	91	86	1731	1 288	158	285	91	92	1 329
Né à l'étranger		10	9	9	14	191	129	16	46	9	8
Type de commune de résidence											
Urban		64	62	61	73	1 223	875	107	241	61	72
Intermédiaire (périurbain dense et centres ruraux)		21	21	24	17	401	304	42	55	22	18
Rural		16	17	14	11	298	238	25	35	17	10
Orientation de la maturité											
Maturité spécialisée - Santé		31	30	24	40	600	428	41	131	31	15
Maturité spécialisée - Travail social		27	28	26	26	527	394	46	87	28	24
Maturité spécialisée - Pédagogie		24	26	30	13	470	375	52	43	26	35
Type de haute école à l'entrée du degré tertiaire											
École supérieure diplôme (ES)		6	7	4	5	122	98	7	17	7	0
Haute école spécialisée (HES)		59	62	60	46	1 134	876	105	153	62	55
Haute école pédagogique (HEP)		26	29	30	11	494	407	52	35	28	37

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)
 * ou d'un autre titre de la formation professionnelle supérieure (FFS).

Statut dans la formation après la maturité gymnasiale ou la maturité spécialisée obtenue en 2012

TA 2

		Statuts dans la formation après l'obtention d'une maturité gymnasiale ou spécialisée* %				Titre du degré tertiaire obtenu, %	
		Sans titre obtenu du degré tertiaire	En formation dans le degré tertiaire	En formation dans le degré secondaire II	Avec un titre obtenu du degré tertiaire	En formation	Pas en formation (titulaire au moins d'un master d'une haute école)
		Pas en formation	En formation dans le degré tertiaire	En formation dans le degré secondaire II			Titulaire au moins d'un master d'une haute école ES**
Titulaires d'une maturité gymnasiale (N=16 091)							
Année de l'obtention de la maturité							
1 année après	52	43	6	0	0	0	0
2 ans après	15	83	2	0	0	0	0
3 ans après	10	88	2	0	0	0	0
4 ans après	8	76	2	9	4	0	0
5 ans après	8	50	2	29	11	0	0
6 ans après	8	27	1	43	17	4	58
7 ans après	8	14	1	42	21	14	58
8 ans après	8	9	1	34	23	26	48
9 ans après	8	6	0	26	24	36	40
				21	25	42	35
							53
Titulaires d'une maturité spécialisée (N=1922)							
Année de l'obtention de la maturité							
1 année après	39	57	4	0	0	0	0
2 ans après	18	77	4	0	0	0	0
3 ans après	12	82	5	0	0	1	0
4 ans après	11	53	6	4	26	0	30
5 ans après	12	31	4	5	47	0	52
6 ans après	14	17	2	7	60	0	66
7 ans après	15	8	1	9	66	1	75
8 ans après	15	5	1	10	68	2	78
9 ans après	15	4	0	10	68	4	77
	14	3	0	9	68	6	76
							7

* Statuts du 31 décembre de l'année considérée
** ou d'un autre titre de la formation professionnelle supérieure (FPS).

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2023

Différences de revenu médian après contrôle des variables sociodémographiques

Revenus bruts non standardisés d'un emploi salarié corrigés de l'inflation, en francs

GA1

Catégorie de référence: maturité gymnasiale, option spécifique «Physique et applications des mathématiques»

Maturité gymnasiale

option spécifique «Philosophie, pédagogie et psychologie»



option spécifique «Langues»



option spécifique «Economie et droit»



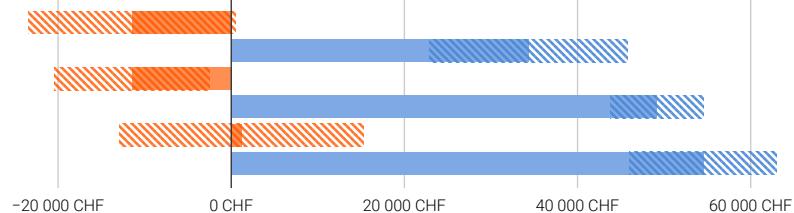
option spécifique «Biologie et chimie»



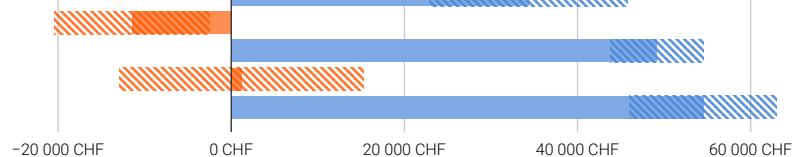
option spécifique «Arts visuels et Musique»

**Maturité spécialisée**

orientation «Travail social»



orientation «Santé»



orientation «Pédagogie»



-40 000 CHF -20 000 CHF 0 CHF 20 000 CHF 40 000 CHF 60 000 CHF

█ Neuf ans après le titre █ Cinq ans après le titre █ Intervalle de confiance (95%)
█ Cinq ans après le titre █ Intervalle de confiance (95%)

Notes: résultats de régressions quantiles multivariées. Intervalles de confiance à 95%. Variables de contrôle: sexe, lieu de naissance, région linguistique, âge, type de communes, niveau de formation des parents.

Source : OFS – Analyses longitudinaires dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2023

Références

OFS (2015a). *Transitions et parcours dans le degré secondaire II - Edition 2015*. Neuchâtel.

OFS (2015b). *Transitions et parcours dans le degré tertiaire - Edition 2015*. Neuchâtel.

OFS (2016). *Newsletter Démos. Les jeunes en Suisse*. Neuchâtel.

OFS (2017). *Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses. Rapport principal de l'enquête 2016 sur la situation sociale et économique des étudiant-e-s*. Neuchâtel.

OFS (2018a). *Taux de première certification du degré secondaire II et taux de maturités*. Neuchâtel.

OFS (2018b). *Transitions après un titre du degré secondaire II et intégration sur le marché du travail*. Neuchâtel.

OFS (2020). *De la haute école à la vie active. Résultats des enquêtes auprès des personnes diplômées des hautes écoles suisses en 2014 et en 2018*. Neuchâtel.

OFS (2021a). *Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses. Rapport principal de l'enquête 2020 sur la situation sociale et économique des étudiantes et des étudiants*. Neuchâtel.

OFS (2021b). *Le revenu des certifiés de la formation professionnelle initiale. Évolution dans les cinq ans après le titre*. Neuchâtel.

OFS (2021c). *La transition en 2020 vers les hautes écoles dans le contexte de la pandémie de COVID-19*. Neuchâtel.

OFS (2022). *Situation professionnelle en 2021 des diplômés 2020 des hautes écoles: Situation globalement stable sur le marché du travail pour les diplômés des hautes écoles entre 2019 et 2021*. Communiqué de presse. Neuchâtel.

OFS (2023a). *L'évolution du revenu des diplômés de la formation professionnelle supérieure*. Neuchâtel.

OFS (2023b). *Quitter le foyer parental*. Neuchâtel.

CSRE (2023). *L'éducation en Suisse – rapport 2023*. Aarau: Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation.

Définitions

Revenu brut non standardisé pour un emploi salarié.

Le revenu annuel brut non standardisé pour un emploi salarié correspond à la somme des revenus perçus par la personne pour l'activité salariée lors d'une année civile (quel que soit le taux d'occupation). Il se réfère au revenu incluant les charges sociales comme p. ex., les bonus, le 13^e salaire, le revenu pour les heures supplémentaires, les prestations en nature (à condition que celles-ci figurent dans le certificat de salaire), etc. Ainsi, ce revenu permet de s'approcher de la situation économique de la personne, à travers le revenu professionnel qu'elle perçoit.

Ce revenu est disponible pour l'ensemble des titulaires d'une maturité gymnasiale ou spécialisée, avec toutefois une restriction liée à l'enregistrement des revenus dans la CdC (voir la section «Données» ci-dessous). Les revenus présentés dans cette publication ont été corrigés de l'inflation avec comme référence le mois de décembre 2020.

Données et méthodes

Les données utilisées dans cette publication proviennent du système LABB¹. La population d'analyse est décrite plus haut.

Pour obtenir l'information sur le revenu de ces personnes, les données ont été appariées avec les données des comptes individuels de la Centrale de compensation (CI-CdC)². Ces données fournissent notamment pour l'ensemble de la population suisse les revenus professionnels déclarés auprès des caisses AVS. Pour des raisons de qualité des données, les analyses présentées dans cette publication se focalisent uniquement sur les revenus issus de l'activité salariée³. Les jeunes qui ne touchent aucun revenu professionnel au cours de l'année analysée, sont également incluses dans la population d'analyse avec un revenu nul.

Les données de Relevé Structurel pour la période 2012 à 2021 ont été utilisées dans la section relative au domicile officiel des personnes analysées. Les sections économiques ont été obtenus par un appariement avec les données de la Statistique structurelle des entreprises (STATENT) pour 2021.

Les données de la STATPOP ont été utilisées pour définir si la personne était restée en Suisse sur la période d'analyses.

Approfondissements sur internet

Des tableaux détaillés sont disponibles à l'adresse suivante: Après le degré secondaire II | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

¹ Ces données sont construites sur la base de différentes bases de données dans le domaine de la formation. Pour plus de détails voir: www.labb.bfs.admin.ch.

² www.zas.admin.ch

³ Les revenus tirés d'une activité indépendante concernent moins d'un pour cent des diplômés des hautes écoles (OFS, 2020).

Abréviations

AVS: Assurance-vieillesse et survivants

CdC: Central de compensation

CI- CdC: Comptes individuels de la Centrale de compensation

ES: École supérieure

HEP: Hautes écoles pédagogiques

HES: Hautes écoles spécialisées

HEU: Hautes écoles universitaire

LABB: Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (www.labb.bfs.admin.ch)

STATENT: Statistique structurelle des entreprises

STATPOP: Statistique de la population et des ménages

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Jana Veselá, OFS, section BILD-S, tél. +41 58 469 00 06, eduperspectives@bfs.admin.ch
Rédaction:	Jacques Babel, OFS; Jana Veselá, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	15 éducation et science
Langue du texte original:	français
Mise en page:	Publishing et diffusion PUB, OFS
Graphiques:	Publishing et diffusion PUB, OFS
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch , tél. +41 58 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2023 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	2266-2300

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030